



## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée  
Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière  
**QUE:**

LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO QUI A ÉTÉ TENUE LE 8 DÉCEMBRE 2025 À 20 H, AU LIEU HABITUEL DES DÉLIBÉRATIONS, LE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026 CI-DESSOUS DÉTAILLÉES A ÉTÉ ACCEPTÉ ET ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, SELON L'ARTICLE 148 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC :

Lundi 12 janvier 2026	Lundi 13 juillet 2026
Lundi 9 février 2026	Lundi 10 août 2026
Lundi 9 mars 2026	Lundi 14 septembre 2026
Lundi 13 avril 2026	Mardi 13 octobre 2026 (Action de Grâces)
Lundi 11 mai 2026	Lundi 9 novembre 2026
Lundi 8 juin 2026	Lundi 14 décembre 2026

**DONNÉ À SAINT-MALO CE 9<sup>ème</sup> JOUR DE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ.**

Directrice générale et  
greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Malo, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément au *Code municipal du Québec*, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

1<sup>er</sup> : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-MALO  
2<sup>ième</sup> : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9<sup>ème</sup> jour de décembre 2025.

Directrice générale et  
greffière-trésorière

